

# Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE)

## CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 23.09.2026

### Rapport de la commission de gestion et finances sur le préavis 03/2026 relatif au budget 2027 de l'AISGE.

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et finance (CoGeF) s'est réunie le 18 août 2026 pour une séance informelle relative au budget et à la vision 2040 de l'AISGE, puis le 1<sup>er</sup> septembre 2026 pour une séance formelle de présentation détaillée du budget. Étaient présents à ces deux soirées à Genolier :

- Pour le CoDir, Monsieur Philippe Dieffenbacher, Madame Evelina Girod et Monsieur Umut Özmen, président ;
- Pour l'AISGE, Madame Anabela Bron, responsables finances, et Monsieur Cédric Petermann, secrétaire général ;
- Pour la CoGeF, Nina Darricau, Gabriel Galibourg, Cédric Nardone, Nicolas Vout et Stephan Wenger

Une série de questions a été transmise par écrit au Secrétariat général le 1<sup>er</sup> septembre 2026 et a fait l'objet de réponses détaillées, pour lesquelles nous remercions le CoDir et son secrétariat.

Une troisième séance a suivi le 7 septembre 2026 à Genolier pour une discussion sur la pertinence de l'enclassement prévu au Bix et ses répercussions financières sur le budget 2027. Étaient présents lors de cette séance :

- Pour le CoDir, Monsieur Philippe Dieffenbacher, Madame Evelina Girod et Monsieur Umut Özmen, président ;
- Pour l'AISGE, Madame Anabela Bron, responsables finances, et Monsieur Cédric Petermann, secrétaire général, et Madame Evelyne La Ferla, secrétaire de Direction ;
- Pour l'EPSGE, Madame Sophie Dunand, doyenne Cycle 2, et Monsieur Simon Lager, directeur ;
- Pour la DGEO, Madame Barbara Bolomey Haenssler, responsable de l'Unité organisation et planification ;
- Pour la CoGeF, Nina Darricau, Gabriel Galibourg, Nicolas Vout et Stephan Wenger (excusé : Cédric Nardone)

Nous les remercions pour les échanges constructifs et leurs réponses à nos questions.

## Introduction

Après analyse du dossier, la CoGeF constate que le budget présenté comporte une hausse des charges particulièrement importante passant de CHF 18'756'164 à CHF 22'992'963, soit plus de 23 % par rapport au budget 2026. Ces chiffres insuffisamment maîtrisés sur plusieurs postes se traduisent par des hausses de



contribution communale difficilement supportables, pour ne pas dire insupportables, pour certaines communes membres.

L'AISGE explique cette hausse de budget notamment par l'augmentation des frais de transports et d'accompagnement/surveillance des élèves liés au Bix (abonnements et Péditrain), l'entrée au budget de l'amortissement et des intérêts du Bix sur 40 ans, et une augmentation de la masse salariale du personnel éducatif pour l'Accueil de jour.

Le budget 2027 tel qu'il nous a été présenté fin août semble très confortable. Il permet au CODIR de ne pas avoir à demander de crédits complémentaires au cours de l'exercice 2027. Toutefois, il est tout à fait légitime de demander au CODIR et à l'AISGE de faire des efforts pour modérer ces augmentations en proposant des hausses très faibles, voire nulles, pour certains postes de dépenses. Le présent rapport en détaille les motifs et formule une proposition à l'attention du Conseil intercommunal.

Cette logique prévoit en outre que le CoDir puisse présenter des demandes de crédit complémentaires en cas d'événements imprévisibles en 2027, que le Conseil intercommunal pourra apprécier, gardant donc la main sur la gestion des capacités budgétaires accordées et des répercussions financières sur nos communes.

## 1. Vue d'ensemble chiffrée

**Remarque préalable sur la comparabilité des chiffres.** Le passage au Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) au 1er janvier 2026, combiné à la fusion des comptabilités École et Accueil de jour sur Abacus, a changé le plan comptable et la clé de ventilation par fonction. Il en résulte qu'**aucune colonne « Comptes 2025 » fiable et ventilée par commune n'existe** dans le budget par nature qui nous a été soumis : sur les six comptes 4612 (dédommagements communaux), seules de rares lignes ont pu être reconstituées à titre d'exemple. La CoGeF a néanmoins reconstitué, à partir des deux documents de comptes 2025 officiels (École et Accueil de jour, encore tenus sous l'ancien plan comptable vaudois), un ordre de grandeur agrégé, présenté ci-dessous à titre indicatif. Cette absence de continuité comptable constitue en soi un sujet de préoccupation pour l'exercice de la haute surveillance budgétaire (cf. point 3d).

| Charge communes<br>(École + ADJ) | Comptes 2025            | Budget 2026 | Budget 2027 |
|----------------------------------|-------------------------|-------------|-------------|
| Total (CHF)                      | ~9'941'257 <sup>1</sup> | 11'028'611  | 14'624'723  |
| Variation                        | -                       | +1'087'354  | +3'596'112  |
|                                  | -                       | (+10.9%)    | (+32.6%)    |

Sur cette base, **la contribution totale demandée aux cinq communes membres progresse d'environ 47 % en deux ans (2025 → 2027)**, dont plus des deux tiers de la hausse interviennent sur la seule année 2027. Ce chiffre global doit être manié avec la prudence méthodologique indiquée ci-dessus, mais son ordre de grandeur n'est pas contestable et suffit à justifier l'attention de ce rapport.

Le Budget 2027 prévoit par ailleurs des charges de CHF 22'992'963.- pour des revenus de CHF 22'996'303.-, laissant apparaître un excédent de revenus de CHF 3'340.-. Par rapport au budget 2026 (CHF 18'756'164.- de charges), il s'agit d'une progression de CHF 4'236'799.-, soit +22.6 %, pour un nombre d'élèves et de bénéficiaires de l'Accueil de jour globalement stable. La part facturée aux communes (compte 4612) augmente plus vite encore que le budget global (+32.6 % contre +22.6 %), car une partie de la croissance des charges est absorbée par les autres recettes (subventions FAJE, écolages). Le détail 2026 → 2027, seule comparaison strictement fiable puisque établie sur la même base comptable, est le suivant :

<sup>1</sup> Estimation agrégée (non ventilable par commune) : participation communale École, comptes 2025, CHF 7'328'821.- + participation communale Accueil de jour, comptes 2025 (réseau RAT), CHF 2'612'436.-.



| Commune          | Budget 2026 | Budget 2027 | Variation CHF | Variation % |
|------------------|-------------|-------------|---------------|-------------|
| Arzier-Le Muids  | 3'328'309   | 4'363'323   | +1'035'014    | 31          |
| Genolier         | 2'005'745   | 2'779'420   | +773'675      | 39          |
| Givrins          | 1'133'772   | 1'455'779   | +322'007      | 28          |
| Saint-Cergue     | 3'137'723   | 4'201'418   | +1'063'695    | 34          |
| Trélex           | 1'420'262   | 1'821'083   | +400'821      | 28          |
| Total (+ divers) | 11'028'611  | 14'624'723  | +3'596'112    | 33          |

Source : Budget 2027 par nature, compte 4612 « Dédommagements des collectivités locales ».

À titre d'illustration, la commune de Saint-Cergue devra absorber à elle seule plus d'un million de francs supplémentaires, soit selon les indications données en séance l'équivalent d'environ 10 points d'impôt, sur une commune dont le taux est déjà fixé à 66. Genolier et Arzier-Le Muids ne sont pas en reste, avec des hausses respectives de 38.6 % et 31.1 %. La CoGeF rappelle que ces montants s'ajoutent aux efforts d'investissement déjà consentis par les communes pour la construction du Bix.

## 2. Principaux postes d'augmentation

- Transports scolaires et surveillance Péditrain liés au Bix : +CHF 631'330.- (+350 % par rapport aux comptes 2025) sur le seul poste transport, + CHF 165'000 d'abonnements pour les élèves + CHF 45'000 d'abonnements pour les surveillants, dont l'essentiel n'est pas une obligation légale (cf. approfondissement 4a).
- Amortissements et intérêts du Bix : ~CHF 2'460'000. Amortissement de la construction (CHF 1'086'925.- sur 40 ans), du mobilier/équipements (CHF 360'000.- sur 10 ans) et des aménagements annexes (CHF 50'225.-), auxquels s'ajoutent CHF 960'000.- d'intérêts directement imputables au bâtiment (cf. approfondissement 4c).
- Intérêts passifs de la dette : +CHF 494'950.-, qui passent de CHF 625'972.- à CHF 1'120'922.-, en lien avec le financement du Bix et l'ensemble du plan d'investissements 2026-2030 (env. CHF 52 millions selon le tableau transmis par le CoDir).
- Entretien et mise à niveau des bâtiments existants : ~CHF 260'000.- de travaux ponctuels dispersés sur sept à huit sites (cf. approfondissement 4b).
- Charges pédagogiques secondaire et auxiliaire : +CHF 545'300.- (respectivement +CHF 349'300.- et +CHF 196'000.-), liées à la croissance des effectifs et à l'ouverture du Bix.
- Nettoyage des bâtiments : +CHF 229'530.- net après reclassification MCH2 (transfert de contrats de la nature 3144.02 vers 3130.02), rattrapage de fréquences et intégration des nouveaux contrats du Bix.
- Nouvelles prestations liées au Bix : surveillance de l'Espace Midi (CHF 68'000.-, nouvelle prestation sans historique budgétaire), entretien courant du bâtiment (CHF 15'000.-), etc.

## 3. Sujets de préoccupation

- a) **Décision d'enclassement 5P-6P/7P-8P non stabilisée.** La séance du 7 septembre 2026 a mis en évidence un débat encore ouvert entre le CoDir, l'EPSGE et la DGEO sur l'opportunité de transférer les 5P-6P ou les 7P-8P au Bix, avec des économies potentielles estimées – selon les interlocuteurs – entre CHF 800'000 et 1'300'000 par an. Le budget 2027 fige pourtant déjà l'intégralité des coûts de transport, d'accompagnement et d'encadrement correspondant au scénario actuel (5P-6P au Bix), alors que son bien-fondé, à la fois économique mais aussi sur la qualité de la prestation offerte aux familles, n'est pas encore démontré. L'objectif du Bix étant d'assurer l'enseignement, de supprimer les portacabines et d'absorber la hausse de la population, l'enclassement des 5P-6P était apparemment déjà confirmé en 2015. Or, les



différents acteurs s'accordent à dire qu'il a parfois été envisagé d'y inclure les 7-8P, visiblement l'origine du projet, et que l'on retrouve en 2022 une variante d'enclassement des 7P présentée par la direction de l'EPSGE au Conseil intercommunal, soit une législature plus tard.

- b) **Gouvernance et maîtrise des coûts de fonctionnement.** Les indemnités (vacations) versées aux membres du CoDir ont connu une progression continue et largement supérieure aux montants budgétés; Le budget 2027 prévoit une nouvelle hausse à CHF 50'000.- (contre CHF 45'000.- en 2026).  
Au sujet des dépenses informatiques, le Secrétariat général reconnaît lui-même des dépassements liés à une sous-estimation initiale du volume de travail.  
La stratégie de nettoyage (internalisation ou externalisation) n'est, de l'aveu du CoDir, toujours pas arbitrée. Ces éléments donnent le sentiment d'un pilotage financier qui peine à anticiper et à contenir ses coûts, au moment même où il est demandé aux communes un effort de plusieurs millions.
- c) **Absence de vision financière pluriannuelle formalisée.** Le plan d'investissements 2026-2030 transmis à la CoGeF (~CHF 52 millions, dont CHF 48 millions pour le seul Bix) laisse présager une poursuite de la hausse des charges d'intérêts et d'amortissements ces prochaines années. Aucun plan financier pluriannuel consolidé, présentant la trajectoire prévisible de la contribution de chaque commune sur 4 à 5 ans, n'a été soumis à la CoGeF à ce stade.
- d) **Clé de répartition École/Accueil de jour et continuité comptable.** La CoGeF demandait, dans son rapport sur le budget 2026, une révision de la clé de répartition 50/50 entre l'École et l'Accueil de jour à l'occasion de la fusion comptable. Cette demande n'a pas trouvé de suite formelle dans le présent préavis. Plus largement, l'absence de comparaison fiable avec les comptes 2025 (cf. point 1) prive le Conseil intercommunal d'un outil de contrôle essentiel au moment même où les charges augmentent le plus fortement ; la CoGeF demande que la reconstitution 2025 par commune, même approximative, soit formalisée et communiquée.

## 4. Approfondissements

- a) **Coût du transport et de l'accompagnement des 5P-6P au Bix :** une charge importante et largement discrétionnaire. Le budget 2027 porte à CHF 1'453'000 l'ensemble des lignes « transport et Péditrain » (salaires des surveillants Péditrain CHF 914'000, salaires des surveillants de bus CHF 29'000, abonnements de transport élèves CHF 465'000, abonnements des surveillants CHF 45'000), contre CHF 837'500 au budget 2026, soit +CHF 615'500 (+73 %). Or, selon les réponses écrites du Secrétariat général, seul le transport lui-même est une obligation légale : la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et le règlement sur les transports scolaires (RTS) imposent la mise en place d'un transport dès 2,5 km entre le domicile et l'école, mais n'imposent aucun accompagnement minimal. La représentante de la DGEO a par ailleurs confirmé lors de la séance du 7 septembre qu'un arrêt du Tribunal fédéral et les normes BPA confirment qu'aucun accompagnement n'est, selon elle, nécessaire pour des enfants au-delà de l'âge de 6 ans. En outre, le ratio actuellement appliqué (1 accompagnant pour 12 enfants) est une norme de la SCAJE reprise volontairement par l'AISGE, et non une exigence légale pour le Péditrain. Sur les CHF 1'453'000 budgétés, environ CHF 988'000 (68 %) financent des salaires et abonnements d'accompagnement/surveillance, contre CHF 465'000 (32 %) pour les abonnements de transport proprement dits. Le coût par élève accompagné, déjà en forte hausse (de CHF 2'976 aux comptes 2025, à CHF 3'818 en 2026 et à CHF 4'155 estimés en 2027), pourrait, de l'aveu même du Secrétariat général, encore doubler selon les inscriptions définitives à la rentrée du Bix, le nombre d'élèves concernés passant d'env. 85 à env. 220. La CoGeF estime que l'ampleur et le caractère non obligatoire d'une large part de cette charge justifient qu'elle fasse l'objet d'une décision explicite et documentée du Conseil intercommunal, plutôt que d'être intégrée par défaut au budget de fonctionnement.



b) **Rénovation des bâtiments** : un chantier à planifier, pas à saupoudrer. Les réponses du Secrétariat général détaillent, bâtiment par bâtiment (Oujon, Cordex, Bâtiment de l'enfance à Trélex, Les Petits Écureuils UAPE/NUGA, Centre des jeunes, Relais des Mômes UAPE/NUGA), un ensemble de travaux de rattrapage d'entretien (~CHF 49'700.-), de mise aux normes réglementaires et de sécurité (~CHF 156'700.-) et de renouvellement d'équipements (~CHF 32'000.-), soit environ CHF 240'000.- à 260'000.- de travaux ponctuels inscrits au budget de fonctionnement 2027, sur au moins sept sites différents. La CoGeF soutient pleinement la nécessité de ces travaux, révélateurs d'un retard d'entretien du patrimoine bâti de l'AISGE. Elle estime cependant, au vu de l'ampleur réelle du chantier patrimonial à mener, qu'il serait préférable de procéder autrement :

1. établir un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments de l'AISGE, un tel chantier ne pouvant raisonnablement être mené en une seule année ;
2. coordonner ce plan avec les travaux d'amélioration énergétique et thermique du parc immobilier, afin de bénéficier de subventions cantonales et fédérales adéquates ;
3. donner à ce projet une visibilité pluriannuelle auprès des communes (montants, calendrier, priorités) ;
4. désigner un véritable chef de projet pour mener cette rénovation à son terme, au besoin externe à l'AISGE ;
5. présenter en conséquence cette rénovation sous la forme d'un préavis d'investissement dédié, plutôt que de la diluer, poste par poste et bâtiment par bâtiment, dans les charges de fonctionnement annuelles.

c) **Politique d'amortissement du Bix** : nécessité de fixer une règle claire avec le passage à MCH2. Le Secrétariat général a confirmé par écrit qu'un report de l'amortissement du Bix à 2028 resterait techniquement possible, selon une lecture « N+1 » de la mise en service (le bâtiment n'entrant en service que le 11 janvier 2027). La CoGeF ne recommande toutefois pas ce report : le manuel MCH2 du Canton préconise au contraire de commencer l'amortissement d'un ouvrage dès sa mise en service effective. Différer artificiellement cette charge à 2028 ne réduirait pas le coût réel de possession du bâtiment et nuirait à la sincérité des comptes. La CoGeF invite donc le Conseil intercommunal à demander au CoDir de formaliser, à l'occasion du passage à MCH2, une règle d'amortissement pérenne pour l'ensemble des investissements de l'AISGE : l'amortissement débute dans l'exercice de la mise en service effective du bien. Une telle règle, une fois posée, évitera que cette question ne soit rediscutée à chaque exercice.

d) **Taux d'intérêt retenu pour le financement du Bix** : une hypothèse à challenger. Le budget 2027 provisionne CHF 960'000.- d'intérêts imputables au Bix, ce qui correspond, rapporté au coût de construction (CHF 43'477'000.-), à un taux implicite de l'ordre de 2.2 %. Ce taux paraît élevé au regard des conditions de financement dont bénéficie l'AISGE elle-même : selon le tableau des emprunts transmis en annexe des réponses du Secrétariat général à la CoGeF, les emprunts contractés ces dernières années portent des taux nettement inférieurs (1.39 % pour CHF 17.25 mio contractés auprès de Postfinance en 2015, 1.18 % pour CHF 333'330.- contractés en 2025, 0.77 % et 0.45 % pour les tranches à court terme). Dans les conditions de marché actuelles, un taux de l'ordre de 1.1 % à 1.3 % paraît accessible pour un financement à long terme du solde du Bix, notamment via une mise en concurrence bancaire. Un écart d'un point de pourcentage sur le capital concerné représenterait une économie potentielle de l'ordre de CHF 400'000.- à 450'000.- par an, soit près de la moitié de la charge d'intérêt actuellement budgétée pour le seul Bix. La CoGeF demande que le CoDir documente précisément l'hypothèse de taux retenue et les démarches de mise en concurrence effectuées avant la validation définitive du financement.

## 5. Propositions

Sur la base des constats développés dans les chapitres précédents, la CoGeF estime qu'il y a de nombreuses pistes d'économies qui pourraient être suivies par le CoDir de l'AISGE et qui grâce à des amendements



ciblés, pourraient permettre de réduire le budget 2027 de CHF 2 à 3 millions minimum. La CoGef se permet donc de résumer ces économies potentielles de la façon suivante :

1. Extraire du budget de fonctionnement 2027 les travaux de rénovation et de mise à niveau des bâtiments (~CHF 260'000.-) et les présenter sous la forme d'un préavis d'investissement pluriannuel dédié, incluant un plan de rénovation coordonné avec l'assainissement énergétique, les subventions correspondantes et un pilotage de projet clairement identifié ;
2. Revoir toutes les lignes budgétaires dans les comptes par nature dépassant 15% d'augmentation et dont les montants totaux sont significatifs. Nous pensons par exemple, mais pas uniquement, aux comptes salaires 3010.07 Devoirs surveillés (CHF + 22'000), 3010.10 Direction Administrative (CHF + 71'500) 3010.32 Pédagogiques secondaires (CHF + 349'300), 3010.33 Pédagogiques auxiliaires (CHF + 196'000), 3010.34 Apprentis / Stagiaires (CHF + 26'030)
3. Soumettre au Conseil intercommunal une décision explicite qui pourrait être accompagnée d'un crédit complémentaire sur le niveau de service d'accompagnement (surveillance) du transport scolaire vers le Bix, en distinguant ce qui relève de l'obligation légale (transport dès 2,5 km) de ce qui relève d'un choix de service (encadrement, ratio d'accompagnement), sur la base d'un comparatif chiffré de scénarios ; sont concernés par ce type de dépenses :

3a. Charges de personnel des surveillants/péditrain

3010.05 Salaires personnel admin. et exploit. - Surveillants Péditrains CHF 884'000

3b. Abonnements train surveillants

3130.31 Prestations services de tiers - Frais transports NStCM – Abo. Surveillants CHF 45'000

3c. Abonnements train élèves

3130.18 Prestations services de tiers - Frais de transports NStCM – Abo.  
B27: 300'000 (B26: 135'000)

3d. Surveillance repas de midi dans l'espace pique-nique

3010.61 Salaire personnel admin. et exploit. - Surveillants Espace Midi Bix CHF 68'000

4. Trancher, avant le dépôt du budget révisé, la question de l'enclassement 5P-6P/7P-8P sur la base d'un comparatif chiffré et contradictoire des scénarios, afin de ne pas figer des coûts de transport et d'encadrement fondés sur une organisation encore contestée ;
5. Formaliser, à l'occasion du passage à MCH2, une règle d'amortissement pérenne : début de l'amortissement dans l'exercice de la mise en service effective du bien, ni avant ni après, applicable au Bix comme aux investissements futurs ;
6. Geler les indemnités (vacations) du CoDir au niveau du budget 2026 jusqu'à présentation d'un décompte détaillé justifiant le volume de travail réel des membres , sachant le CoDir peut de nouveau s'appuyer sur le secrétariat général, les responsables Finances et Ressources humaines de l' AISGE, et donc déléguer l'opérationnel ;
7. Présenter un plan financier pluriannuel 2027-2031 (investissements, dette, amortissements, projection de la contribution par commune) accompagnant le prochain préavis budgétaire, ainsi qu'une reconstitution formalisée, même approximative, de la charge 2025 par commune ;
8. Finaliser l'arbitrage sur la stratégie de nettoyage (internalisation/externalisation) et sur la maîtrise des coûts informatiques, et en rendre compte au Conseil intercommunal ;
9. Reprendre, dans le cadre de la fusion comptable École/ADJ, la révision de la clé de répartition des charges transversales, demandée déjà lors du budget 2026.



10. Documenter et challenger l'hypothèse de taux d'intérêt retenue pour le financement du Bix (~2.2 % impliqués par les CHF 960'000.- budgétés), au regard des conditions nettement plus favorables (1.1 % à 1.3 %) auxquelles l'AISGE a accès compte tenu de sa signature et des taux obtenus sur ses emprunts récents, et mettre en concurrence le financement du solde du Bix avant sa contractualisation définitive — économie potentielle estimée à CHF 400'000.- à 450'000.- par an.

11. Une fois le budget des dépenses amendé, de revoir la répartition des charges communales qui doit également être amendée proportionnellement à la baisse.

12. Mandater un audit externe de l'efficacité opérationnelle de l'AISGE, couvrant notamment l'organisation et la dotation des ressources humaines ainsi que les principaux postes de charges de fonctionnement, afin d'identifier des pistes concrètes et chiffrées de réduction des coûts, complémentaires aux mesures déjà proposées ci-dessus.

## **6. Charges à venir au-delà de 2027**

L'AISGE se penchera très prochainement sur le Bix 2. La hausse de la population estimée par le rapport Microgis et le besoin d'enclassement pour les 7P et 8P hors de Genolier le justifierait, mais aucune analyse ne nous a encore été présentée. Des portacabines seront par ailleurs installées temporairement à Genolier, dès la rentrée 2027. Le bâtiment du Bix 2 tournera autour des CHF 30'000'000, mais aucun calcul n'a encore été posé. Des rénovations des bâtiments de l'Oujon et du Cordex à Genolier sont également prévus pour un montant chiffré entre CHF 7'000'000 à CHF 15'000'000. Le CODIR envisage une modification de ses statuts pour le plafond d'endettement notamment. L'AISGE est bel et bien devant un mur d'investissements à venir.

## **7. Conclusion**

La CoGeF salue les efforts d'amélioration de la situation financière de l'Accueil de jour et la qualité des réponses écrites apportées à ses questions. Elle reconnaît également que l'ouverture du Bix génère mécaniquement des charges nouvelles et légitimes. Elle constate néanmoins qu'une partie substantielle de la hausse proposée pour 2027 résulte de décisions organisationnelles non encore arbitrées (enclassement 5P-6P/7P-8P), d'une charge de transport et de surveillance largement discrétionnaire, d'un chantier de rénovation immobilière saupoudré dans le fonctionnement, d'une hypothèse de taux d'intérêt sur le financement du Bix qui paraît trop prudente, et d'une maîtrise perfectible de plusieurs postes de fonctionnement (informatique, nettoyage, vacations). L'absence de toute base de comparaison fiable avec les comptes 2025, conséquence du passage à MCH2, aggrave encore la difficulté de l'exercice de contrôle budgétaire. Dans ce contexte, faire porter aux communes une hausse de contribution de plus de 32 % en une seule année (près de 47 % en deux ans) n'est, en l'état, ni suffisamment étayé ni supportable pour l'ensemble des communes membres. La CoGeF encourage le CoDir à surveiller les futures dépenses avec la plus grande attention.



En conséquence, la Commission de gestion et finances recommande au Conseil intercommunal :

- de refuser le préavis 03-2026 relatif au Budget 2027 de l' AISGE tel que présenté.
- de demander au CoDir de proposer des amendements significatifs qui permettent de réduire le budget 2027 de CHF 22'992'963 à CHF 19'000'000 maximum.

St-Cergue, le 16 septembre 2026.

La commission de gestion et finances,



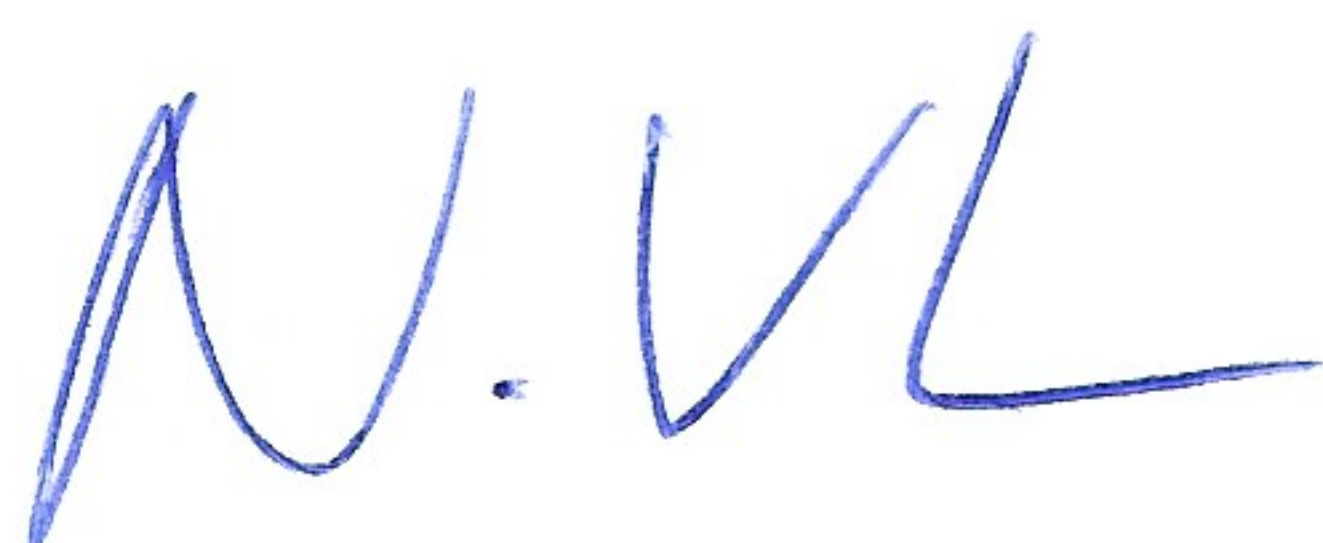
Nina Darricau



Gabriel Galibourg  
(rapporteur)



Cédric Nardone



Nicolas Vout



Stephan Wenger